

- A COMMUNIQUER IMPERATIVEMENT AUX ENSEIGNANTS AVANT TOUTE INSCRIPTION -

Principes et fonctionnement de l'opération « Collège au cinéma »

La coordination départementale

L'association culturelle Média-Tarn est chargée par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, le Conseil départemental du Tarn et la DRAC Occitanie, de la coordination générale de l'opération « Collège au cinéma ». Un enseignant est désigné par la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn pour mettre en œuvre le volet pédagogique de cette opération.

- Lucile DECAMPS *Coordinatrice départementale Éducation Nationale « Collège au cinéma »*
Accompagnement du projet (inscriptions, programmation, bilan), animation et formation (pré-projections, stages), élaboration de ressources, veille documentaire...
coord-cinema81@ac-toulouse.fr
Téléphone : 05 63 47 24 99
- Myriam BOTTO *Coordinatrice départementale Cinéma « Collège au cinéma »*
Coordination et suivi du dispositif, conception et coordination des actions proposées en périphérie des dispositifs, élaboration et actualisation des plannings, gestion de la circulation des copies, prêt de ressources pédagogiques...
mbotto@mediatarn.org
Téléphone : 05 63 38 11 71

Le rôle des enseignants

Les enseignants de **toutes disciplines, volontaires** pour participer à l'opération « Collège au cinéma », s'engagent à :

- **intégrer** impérativement, durant le **temps scolaire**, le **dispositif** des **trois séances** proposées,
- **assister** autant que possible **aux dispositifs de formation** proposés
- **accompagner** systématiquement **au cinéma leurs classes inscrites** à l'opération,
- **préparer** la séance et **exploiter pédagogiquement** le film avec leurs élèves.

Le rôle du correspondant « Collège au cinéma » de l'établissement

C'est la personne (enseignant, documentaliste, conseiller d'éducation, principal adjoint...) qui assure le **relais** entre les enseignants du collège et la *Coordination départementale Média-Tarn* responsable de l'organisation.

Les informations qui transitent exclusivement par **e-mail** à l'adresse institutionnelle du collège doivent être rapidement communiquées par le secrétariat d'administration au **correspondant**. Celui-ci a la charge de les **dupliquer** pour les **distribuer** aussitôt au Chef d'Etablissement et à l'ensemble des collèges concernés par l'opération.

Les documents d'accompagnement pédagogique

Pour tous les films programmés, le CNC fournit aussi aux **collégiens** les **fiches-élève** pour chaque film ainsi que l'affiche pour la classe : support d'activité, mémoire du film...

Un **dossier** « enseignant » d'approche et d'analyse du film, accompagné de propositions pédagogiques, jusque-là imprimé par le CNC, sera désormais disponible sous forme de fichier numérique exclusivement.

Vous trouverez également des ressources pédagogiques autour de la programmation en cours spécifiquement élaborées à votre intention sur le site : <https://mediatarn.org>

Des compléments d'information autour de ces films sont disponibles sur le site : <https://www.transmettrelecinema.com> .

La **documentation dédiée à chaque film programmé** et à destination des enseignants et des élèves, est livrée par les services du Conseil départemental dans chacun des collèges participants au début du 1^{er} trimestre pour les films du 1^{er} trimestre et au début du 2^e trimestre pour les films des 2^e et 3^e trimestres.

La formation

Stages départementaux : ils seront proposés aux enseignants inscrits à l'opération « Collège au cinéma » et se dérouleront au cours du 2^e trimestre. Les films travaillés à cette occasion vous seront communiqués ultérieurement.

Bords de Toile (pré-projection en salle accompagnée par un professionnel du cinéma) : ils se dérouleront à chaque fois sur deux pôles cinématographiques, à Castres, à Albi ou à Gaillac, au cours du

1^e trimestre et du 2^e trimestre. Les films projetés à cette occasion ainsi que les lieux de projection vous seront communiqués ultérieurement.

L'inscription

Elle devra se faire impérativement via la plateforme ADAGE. **La campagne spécifique au dispositif sera clôturée en date du 06 septembre.** Média-Tarn prendra attache avec les établissements scolaires inscrits la semaine suivant la clôture en vue de la collecte des informations utiles à l'élaboration des plannings des séances en salle de cinéma (choix du cinéma, vœux calendaires, effectifs définitifs, enseignants impliqués, temps de trajet, contraintes diverses, ...).

Le planning des projections

Le **planning des projections** du premier trimestre parviendra dans les collèges **début octobre** par voie électronique. L'information ainsi reçue doit être aussitôt diffusée.

Ce planning est conçu à partir des données transmises à Média-Tarn courant septembre.

Si les dates ou les horaires qui vous sont proposés posent problème, malgré le soin apporté au respect de vos vœux, **vous devez contacter la Coordination départementale Cinéma à Média-Tarn**, qui s'emploiera à trouver une solution et informera l'exploitant du cinéma de toute modification du planning.

Remarque : les plannings des deuxième et troisième trimestres vous parviendront par e-mail respectivement courant décembre 2024 et courant février 2025.

Les horaires des séances

Les horaires indiqués sur les plannings doivent être **impérativement respectés** afin de ne pas entraîner de désagrément, soit pour les classes et collègues qui participent également à la séance, soit pour les projectionnistes salariés ou les exploitants qui assurent ces mêmes séances.

En cas de retard vous êtes priés de :

- **contacter** directement l'**exploitant** (cf. coordonnées sur le planning) afin de le prévenir,
- **informer impérativement** la **Coordination départementale Cinéma à Média-Tarn** afin qu'elle puisse parer à d'éventuels dysfonctionnements supplémentaires.

Nota : Prévoir un temps de trajet suffisant, à pied ou en car, afin d'être au cinéma à l'heure prévue !

Les transports

Les frais de transports éventuels font l'objet d'une dotation du Conseil départemental à l'attention des collèges, à hauteur de 50% ou 70% de la dépense effectivement réalisée, selon la situation géographique de l'établissement. Un plafond de dépenses est fixé en fonction du nombre d'élèves. La subvention est versée sur justificatifs des frais engagés pour l'année scolaire N-1.

Le bordereau de déclaration de séance

Un *Bordereau de déclaration de séance*, adressé avec le planning, vous permettra d'indiquer **vos effectifs exacts à chacune des séances.**

- **Attention** - Ce bordereau doit être **obligatoirement rempli en 3 exemplaires** : le **premier remis à l'exploitant au début de chaque séance** (lui permettant ainsi d'établir ses **factures** et de connaître, soit en cas d'incident soit en cas de contrôle du CNC, le nombre réel d'élèves présents dans le cinéma), le **deuxième** **exemplaire adressé impérativement à Média-Tarn** et le **troisième** conservé par l'établissement.

Le paiement des entrées

Le prix des places de cinéma est de **2€80 par élève** dont **1€50** est pris en charge par le Conseil départemental sur la base des effectifs inscrits auprès de l'équipe de Média-Tarn et transmis par les soins de cette dernière au service de la Culture du Conseil départemental la semaine suivant la clôture des inscriptions. La participation financière du Conseil départemental est allouée globalement, pour l'année scolaire : les effectifs indiqués par établissement devront donc être le plus juste possible.

- Pour information -

Conseil départemental du Tarn – Bureau de la Culture – Opération « Collège au cinéma »

Hôtel du Département

Lices Pompidou

81014 ALBI CEDEX

Contact : Anne BALAYER – 05 63 45 66 37 – anne.balayer@tarn.fr